

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA HAUTE-VEZOUZE **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **DU 23 FEVRIER 2012**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT TROIS FEVRIER

le Conseil d'Administration de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA HAUTE VEZOUZE**, légalement convoqué le 17 février 2012, s'est réuni en séance ordinaire, à Cirey-sur-Vezouze dans les locaux de la Communauté de Communes sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

Étaient

↳ Présents : M. ARNOULD - M. ACREMENT - Mme TALLOTTE- M. ANDREUX - M. AMBLARD
- M. COSTER -M. HACHON - M. MATHIEU A. - M. BERNARD - Mme PARMENTIER
- M.DEDENON - M. SCHMITT

↳ Représenté : M. BIONDI - Mme MADEO-BOUQUET- M.JOLE - M. MATHIEU J.

↳ Absent excusé : Mme FRICOT - M. ISSELE

| NOMBRE DE DELEGUES | | |
|-------------------------|---------------|--------------|
| EN EXERCICE : 18 | PRÉSENTS : 12 | VOTANTS : 16 |

| | |
|---------------------|----------------|
| SECRETARE DE SEANCE | Mme PARMENTIER |
|---------------------|----------------|

Adhésion CAUE

Le CAUE accompagne la communauté de communes dans le projet d'aménagement de la scierie de Norroy. Le coût de la première adhésion pour 2012 est de 974,71 €. Il est réparti comme suit :

- droit d'entrée nouvel adhérent : 152,46 €
- cotisation annuelle : 762,25 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Haute-Vezouze au CAUE de Meurthe-et-Moselle ;
Autorise le président à signer les documents s'y rapportant.

Marché maîtrise d'œuvre Scierie de Norroy

Le CAUE de Meurthe-et-Moselle accompagne la communauté de communes dans le projet de réhabilitation de la scierie de Norroy. Cette collaboration a permis d'obtenir une approche financière des travaux et un soutien technique pour l'élaboration du cahier des charges de maîtrise d'œuvre du projet. Les réflexions apportées conjointement par le comité consultatif tourisme et le CAUE permettant aujourd'hui de préciser notre projet auprès d'un architecte, il est nécessaire d'autoriser le président à lancer un marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de transformation de l'ancienne scierie de Norroy en lieu d'accueil à vocation d'animation touristique.

Convention "Jeunesse au Plein Air" - Aide au départ en vacances

Jeunesse au Plein Air (JPA) qui est une confédération laïque d'organisations, coordonne un dispositif d'aide au départ en vacances auquel la communauté de communes a été associée depuis 3 ans. Le dispositif regroupe le Conseil Général, le Conseil Régional et la CAF 54. Ce partenariat a pour but d'aider financièrement les départs en vacances des jeunes. L'aide peut être accordée aux jeunes du territoire sous réserve d'une participation de notre collectivité. La participation de la CCPHV a été définie par la délibération du 19 juin 2009 qui fixe les modalités d'intervention suivantes : une aide annuelle peut être accordée aux jeunes du territoire de 6 à 18 ans qui partent en centre de vacances en dehors du territoire pour une durée supérieure ou égale à 5 jours. Cette aide est fixée à 20 % de la dépense plafonnée à 500 €, soit une aide maximum de 100 €.

JPA verse un complément de 160 €. Il convient de renouveler la convention avec JPA pour continuer à bénéficier du dispositif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler la convention entre « Jeunesse au plein Air » et la Communauté de communes pour attribuer une subvention aux jeunes désirant se rendre en centre de vacances ;

Accepte d'accorder une aide annuelle aux jeunes du territoire de 6 à 18 ans qui partent en centre de vacances en dehors du territoire pour une durée supérieure ou égale à 5 jours, fixée à 20 % de la dépense plafonnée à 500 €, soit une aide maximum de 100 € ;

Autorise le Président à signer ladite convention.

Renouvellement de la labellisation du Relais Services Publics

En 2009, la communauté de communes avait signé une convention avec l'Etat concernant la labellisation du Relais Services Publics pour une durée de 3 ans. Le président rappelle l'importance du Relais Services Publics dans l'offre de services à la population. Il propose de renouveler cette labellisation pour une durée de 2 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande le renouvellement de la labellisation du Relais Services Publics pour une durée de 2 ans, ainsi que les conventionnements existant avec les différents organismes ;

Autorise le Président à signer les documents s'y rapportant.

Plan de financement Relais Services Publics

La labellisation par l'Etat du Relais Services Publics de la Haute-Vezouze s'accompagne d'un soutien spécifique au financement de son fonctionnement à hauteur de 10 000 € par an pendant la durée de la convention passé entre la collectivité et l'Etat. Ce financement s'effectue au titre du FNADT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande une subvention de 10 000 € au titre du FNADT pour le fonctionnement du Relais Services Publics ;

Approuve le plan de financement du poste d'animation du Relais Services Publics pour l'année 2012, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

| | Dépenses | Recettes | | |
|-------------------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------|----------------|
| | Montants (en €/an) | Finaceur | Montant (en €) | Taux (en %) |
| Poste d'adjoint administratif | 27 700 | Etat (FNADT) | 10 000 | 36.10 |
| | | Autofinancement CCPHV | 17 700 | 63.90 |
| TOTAL | 27 700 | | 27 700 | 100 |

Autorise le président à signer tous documents se rapportant à la demande de subvention au titre du FNADT.

Appels à projet pour la réalisation d'aires de Camping-cars

Le président rappelle que parmi les réalisations projetées en faveur du développement touristique, la proposition de l'implantation d'une aire de camping-cars a été évoquée à plusieurs reprises, sur proposition du comité consultatif et de la commission tourisme et présentée lors du débat d'orientation budgétaire de 2011. Ce projet prendra forme à Val-et-Châtillon dans le « parc communal ».

Un bureau d'étude spécialisé a proposé des plans d'aménagement de l'aire et un chiffrage prévisionnel des coûts pour une aire de 5 places.

Un appel à projet « aire de camping-car » est actuellement en cours, initié par le commissariat du Massif des Vosges et un autre par la Région Lorraine.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et deux abstentions, sollicite une subvention au commissariat du Massif des Vosges, à la Région Lorraine, au Conseil Général pour la DAPRO investissement, à l'Europe pour le programme Leader pour l'aménagement d'une aire de camping-cars selon le plan de financement présenté :

| DEPENSES | MONTANT HT | RECETTES | MONTANT HT | TAUX |
|-----------------------|-----------------|---|-----------------|----------------|
| Frais d'étude | 3 000 € | appel à projet FNADT Massif | 18 134 € | 20,00% |
| Travaux | 82 706 € | appel à projet Région Lorraine | 4 000 € | 4,41% |
| Maîtrise d'œuvre | 4 962 € | DAPRO investissement Conseil Général | 27 201 € | 30,00% |
| | | Leader | 23 201 € | 25,59% |
| | | Autofinancement | 18 134 € | 20,00% |
| TOTAL DEPENSES | 90 668 € | TOTAL DES RECETTES | 90 668 € | 100,00% |

Autorise le président à signer les documents s'y rapportant.

Réalisation d'une étude pour l'aménagement d'une aire de camping-cars

Dans le cadre du projet d'implantation de l'aire de camping-cars à Val-et-Châtillon, il convient donc d'autoriser le président à faire appel à un bureau d'étude et à un marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer un marché d'étude et de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée pour le projet de l'aire de camping-cars ;

Autorise le Président à solliciter les aides auprès du programme Leader et du commissariat du Massif des Vosges pour financer cette étude.

Fixation des tarifs pour les journées loisirs

La Communauté de Communes du Pays de la Haute-Vezouze organise à titre expérimental des journées loisirs encadrées par les animatrices de l'accueil périscolaire en lien avec le CAJT. Les journées consistent en l'accueil des enfants pour une journée avec repas compris ou à la demi-journée avec des activités de jeux de société, de construction, de déguisements, etc. Elles seront proposées certains mercredis et un bilan fin juin permettra de décider de la pérennité du dispositif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des journées loisirs organisées par la Communauté de Communes du Pays de la Haute-Vezouze pour les enfants du territoire comme suit :

- 10 € par enfant repas compris ;
- 3 € par enfant la demi-journée sans repas.

Subvention au Club Vosgien pour la réfection du sentier du souvenir

Le club Vosgien souhaite entretenir le sentier intercommunal du souvenir pour l'année 2012. L'association fait part d'une demande de subvention de 350 € pour la réfection.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 350 € au Club Vosgien de la Vezouze pour la réfection du sentier du souvenir.

Informations diverses

- Sentier d'interprétation Mchet

Le président explique que Lorraine Energies Renouvelables, en collaboration avec Mchet Energies Nouvelles, a l'intention de réaliser un sentier d'interprétation à Mchet. Une demande de subvention a d'ores-et-déjà été adressé à la Communauté de Communes pour ce projet.

- Hauts parleurs

M. Alain Mathieu souhaiterait que des hauts parleurs soient installés au milieu de la salle de réunion du conseil communautaire pour des problèmes de sonorité.

- Déchetterie

Mathieu Demange informe que les 5 communautés de communes du groupement OM ont rencontré l'association ASSAJUCO EMMAUS Dieuze dans le cadre du programme de prévention des déchets. Cette association travaille déjà activement sur l'arrondissement de Sarrebourg et de Château-Salins. Il est proposé dans un premier temps de donner la possibilité aux habitants du territoire de contacter directement cette association pour des collectes aux portes à portes. L'objectif attendu étant la baisse des apports en déchetterie dans le tout-venant et de donner une seconde vie à certains objets encore valorisables. Ensuite, il pourrait être installé en déchetterie une benne spécifique pour ces déchets récupérables et un site de revente sur un de nos territoires pourrait être envisagé.